

Fiche de procédure

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Règlement sur l'écoconception des produits durables Abrogation Directive 2009/125 2008/0151(COD) Sujet 2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.70.17 Label et étiquetage écologique européen, écoconception 3.70.20 Développement durable Priorités législatives Déclaration commune 2022 Déclaration commune 2023-24	

Informations techniques	
Référence de procédure	2022/0095(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Abrogation Directive 2009/125 2008/0151(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114; Règlement du Parlement EP 57_o
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ENVI/9/08744